Revêtement extérieur

en acier ou aluminium

UNICO Revêtement métallique

Épure

Devis type – Section 07 46 13

Propriétés	Spécifications
Couvrance	12", 16", 20"
Matériel	Acier P.P.: 22G (0.034"), 24G (0.022"), Aluminium: 1.2mm (0.047"), 1.0mm (0.039")
Longueur	21', (*Autres longueurs disponible sur demande)*
Déplié	Couvrance + 4"
Couleur	Acier P.P. : Plusieurs couleurs disponible Aluminium: Peinture au choix *(AAM04 ou AAM05)*

*Veuillez communiquer avec nous pour des dimensions différentes à celles-ci.
*Aucune garantie contre le voilement

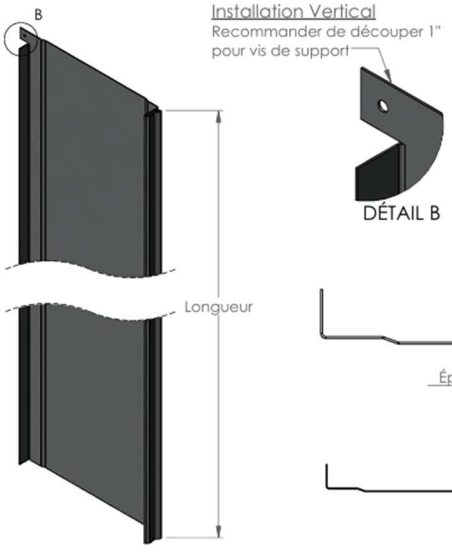

Installation Vertical
Recommander de découper 1" pour vis de support

DÉTAIL B

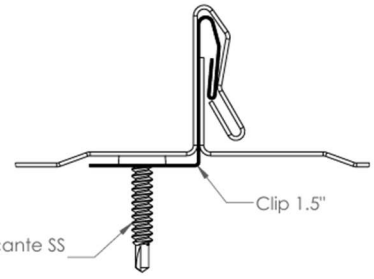

DÉTAIL A
ECHELLE 1 : 1



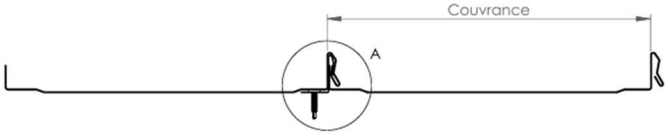

REVISIONS			
REV.	DESCRIPTION	DATE	Révisé par
C	Remodélisation du revêtement avec clip de pression	2025-03-05	LL
D	Remodélisation de la clip	2025-05-27	LL
E	Ajout 1.2mm	2025-06-17	LL

Tolérances Générales (S.I.C.)
Impérial
X/X" : ± 1/16"
.001": ± .050"
Métrique
.01 mm : ± 1.5mm
Angle
± 0.5°

Catégorie: Revêtement
No. Produit: Épure
Description: Fiche produit

IL EST INTERDIT DE REPRODUIRE OU DISTRIBUER CE DOCUMENT EN PARTIE OU EN ENTIER SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE: UNICO REVETEMENTS METALIQUES INC.

unico revêtement métallique

UNICO REVETEMENTS METALIQUES INC.
193, rue Industrielle
Beauport, Qc. G0A 1E0
Tel.: (418) 827-5588
Email: info@unicorevetement.com
WEB: www.unicorevetement.com

FORMAT: A
PAGE: 1/2
ÉCHELLE: 1:2

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Clauses générales

0.1 Les clauses générales de ce contrat font partie intégrante des travaux de la présente section.

1.2 Normes de références

Dernières éditions adoptées de :

0.1 Code de Construction du Québec

0.2 AA DAF 45, Designation on System For Aluminum Finishes

0.3 CAN/CSA-S136, Éléments de charpente en acier formés à froid

0.4 CAN/CSA-S157 / 157.1, Calcul de la résistance mécanique des éléments en aluminium

0.5 CAN/CSA-G164, Galvanisation à chaud des objets de forme irrégulière

0.6 CAN / CSA-S16, Règles de calcul aux états limites des charpentes en acier

0.7 ICTAB : Normes d'industrie : Revêtement en tôle d'acier dans ses applications en architecture et dans l'industrie

0.8 Société américaine pour les essais des matériaux (ASTM)

0.9 Office des normes générales du Canada (ONGC)

0.10 Les Laboratoires des assureurs du Canada (UL/ULC)

0.11 American Architectural Manufacturers Association (AAMA)

0.12 Service d'évaluation de l'International Code Council (ICC-ES)

1.3 Étendue des travaux

0.1 Les travaux décrits dans cette section comprennent la fourniture du revêtement extérieur en métal tel que montré aux plans et décrits incluant tous les matériaux.

1.4 Travaux connexes

0.1 Section 07150 – Membranes hydrofuges

0.2 Section 07620 -- Solins métalliques et garnitures.

0.3 Section 07900 -- Produit d'étanchéité.

1.5 Échantillons

0.1 Soumettre les échantillons conformément aux prescriptions des conditions générales.

0.2 Soumettre (1) échantillon du produit selon l'inventaire du fabricant et (1) échantillon de couleur sur une plaquette d'au moins 60mm X 120mm.

1.6 Dessins d'atelier

0.1 Soumettre les dessins d'atelier conformément aux prescriptions des conditions générales.

1.7 Vérification des documents

0.1 Vérifier les fiches techniques, les caractéristiques des produits et les échantillons avant de les soumettre à l'Architecte.

0.2 Au moment de remettre les documents, aviser l'Architecte par écrit sur les écarts contenus s'il y a lieu dans la documentation soumise.

0.3 Ne distribuer des exemplaires qu'après avoir reçu l'approbation de l'Architecte.

1.8 Garantie

0.1 Présenter une garantie écrite certifiant que le travail sera exempt de tout défaut de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant une période de 5 ans à compter de la date de l'acceptation finale des travaux.

0.2 Présenter une garantie écrite certifiant que le fini de peinture sera garanti conformément aux exigences, à la durée et aux conditions applicables à la norme AAMA spécifiée pour le système de peinture utilisé pour l'aluminium ou les garanties PVDF/SMP pour l'acier.

1.9 Protection

0.1 Protéger les matériaux préfinis en cours de transport et d'entreposage sur le chantier.

0.2 Les panneaux doivent être entreposés au sec, sur des blocs de bois et inclinés afin d'éviter toute accumulation d'eau ou d'humidité. Toute eau emprisonnée sous la pellicule protectrice peut tacher ou altérer le fini. Le matériel doit également être protégé des chocs et des dommages sur le chantier. Le manufacturier ne pourra être tenu responsable des dommages, taches ou détériorations résultant d'un entreposage inadéquat sur le chantier.

0.3 Confier les travaux à un entrepreneur spécialisé possédant une expérience reconnue d'au moins cinq (5) ans dans l'installation de systèmes de revêtement métallique architectural similaires, ou pouvant fournir des références de projets comparables réalisés avec succès.

2.0 PRODUITS

2.1 Parement extérieur métallique de type tôle à baguette à fixation dissimulée par un système de clips

0.1 Pour finition peinte du produit en aluminium 1.3mm: composé d'aluminium d'alliage 3003-H14 exempt de toute imperfection telle que les marques d'outils, taches, etc. pouvant en altérer l'apparence.

OU en Acier galvanisé conforme à ASTM A653/A653M, revêtement métallique Z275 (G90) prépeint selon un système de peinture PVDF ou SMP, calibre 20, 22 ou 24, selon les exigences du projet.

0.2 Profilé : panneaux architecturaux de type tôle à baguette couvrant 203-305-406 ou 508mm de largeur à joints longitudinaux étroits et saillants, avec système de fixation dissimulée, épaisseur 33.97 mm, tel que l'Épure de UNICO.

0.4 Surface du revêtement métallique : lisse.

0.5 Système d'installation avec fixations dissimulées selon système de clips breveté pour permettre la dilatation et la contraction thermique du produit.

0.6 Le système de panneaux de parement comprendra toutes les moulures et accessoires requis pour assurer une installation complète et conforme aux codes applicables. Les produits d'étanchéité devront être compatibles avec les matériaux adjacents et être installés conformément aux recommandations du fabricant afin de maintenir les performances et garanties applicables. Le système devra être conçu pour résister aux charges dues au vent.

0.8 Le système de parement sera disponible avec des rainures (voir la fiche technique du produit) au besoin suivant les recommandations du manufacturier selon la largeur du profil choisi, la couleur et le calibre du métal.

0.9 Les panneaux seront fabriqués sur mesure selon les besoins du chantier, jusqu'à la longueur maximale permise par le fabricant de 6400mm.

0.10 Produits acceptés :

1.0 Unico Épure

2.0 Équivalent approuvé par l'architecte

2.2 Fini des panneaux

0.1 La finition des panneaux en aluminium sera telle que décrite ci-dessous:

0.1 Conforme à la norme AAMA 2605
Couleur au choix du professionnel.

0.2 Conforme à selon la norme AAMA 2604
Couleur au choix du professionnel.

0.2 La finition des panneaux en acier sera telle que décrite ci-dessous:

0.1 Fini prépeint de fluoropolymère PVDF haute performance offrant une garantie de 40 ans limitée, appliquée en usine, offrant une résistance supérieure aux UV, à la décoloration et au farinage dans une couleur sélectionnée par le professionnel parmi la gamme offerte par le fabricant.

0.2 Fini prépeint de la SÉRIE PERSPECTRA PLUS offrant une garantie de 40 ans limitée selon un système avancé de peinture polyester modifié au silicone dans une couleur sélectionnée par le professionnel parmi la gamme offerte par le fabricant.

2.3 Sous entremises

0.1 Toutes les sous-entremises seront soit en acier de qualité A, à revêtement zingué de désignation Z--275 (G--90) ou en aluminium d'alliage 3003 (H14) et fabriquées tel que montré aux dessins.

0.2 Le calibre des sous-entremises devra être déterminé en fonction de leur hauteur finie et des charges applicables. Il appartient à l'entrepreneur-installateur, avec l'appui de son ingénieur, de valider et de spécifier l'épaisseur requise de la sous-structure selon la hauteur et les charges de vent.

0.3 Si l'état de la charpente n'est pas adéquat, l'Entrepreneur devra en faire rapport en signalant toutes les conditions pouvant affecter l'installation des panneaux tel que la fixation de supports non rectilignes, trop faibles, insuffisants, hors d'équerre, hors d'aplomb, etc.

2.4 Accessoires :

0.1 Garnitures apparentes : pièces d'angles rentrants et saillants, solins de couronnement et larmiers, bandes de départ et de transition, garnitures de seuils et autres, de même matériaux, couleur et fini que le parement adjacent.

0.2 Clips de fixations brevetés en acier de calibre 26.

0.3 Fourrures métalliques en Z ou en J: en acier galvanisé avec barrière thermique ou indiqué.

0.4 Revêtement protecteur : peinture bitumineuse résistant aux alcalis.

0.5 Produits d'étanchéité : selon les prescriptions de la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité.

0.6 Vis : acier inoxydable, du type recommandé par le fabricant. Le nombre et l'espacement des vis devront être déterminés en fonction des charges applicables et des conditions du projet. Il appartient à l'entrepreneur-installateur, avec l'appui de son ingénieur, de valider le nombre de fixations requis.

2.5 Fabrication

0.2 Les ancrages et les renforts seront installés comme indiqués sur les plans, ou autrement, selon les exigences du fabricant, et ce, afin de satisfaire les exigences structurales requises.

0.3 Fabriquer en usine tous les éléments conformément aux dimensions, profilés, calibres et détails montrés sur les dessins d'atelier.

0.4 Tous les éléments devront être prêts pour la pose au chantier.

0.5 Façonner les éléments d'équerre, de niveau et avec précision, aux dimensions prévues, de façon qu'ils soient exempts de toute déformation et autres défauts susceptibles d'altérer leur apparence ou leur efficacité.

3. EXÉCUTION

3.1 Travaux de préparation

0.1 Assurer la séparation des métaux dissimilaires avec un enduit ou une pellicule afin d'empêcher l'action galvanique entre eux.

0.2 L'Entrepreneur devra, avant de débuter l'installation des panneaux ou des sous-entremises, examiner l'alignement des supports structuraux et aviser l'Architecte, par écrit, si les supports ne respectent pas les normes relatives à l'installation des panneaux.

3.2 Pose du parement

0.1 Qualification des installateurs : L'installation devra être effectuée par une entreprise accréditée et possédant au moins cinq (5) années d'expérience dans l'installation de produits similaires, et ayant à son emploi un personnel compétent et possédant un certificat de formation dans le bon domaine de construction.

0.2 Poser en continu les bandes de départ, les pièces d'angles rentrants et saillants, les bordures ainsi que les solins sur le contour des ouvertures, selon les indications sur les dessins d'atelier.

0.3 L'entrepreneur ou l'entrepreneur installateur général devra prévoir des bases de fixation solides, adéquates et très bien alignées afin de recevoir les fixations convenablement. De plus, une membrane imperméable sera posée partout en dessous du système de revêtement et recouvrira les solins des panneaux afin d'étancher convenablement les murs contre les intempéries. Tous les joints des solins seront scellés et chevauchés d'au moins 75 mm.

0.4 Le parement devra être posé d'équerre et l'alignement devra être vérifié régulièrement au cours de l'installation. Les panneaux ne devront pas être forcés, cintrés ou déformés lors de la pose afin d'éviter toute déformation visible de la surface..

0.5 Fixer les éléments de manière à permettre leur dilatation et leur contraction thermiques.

3.3 Retouches et nettoyage

0.1 Si les panneaux ont été salis et/ou tachés, laver les surfaces extérieures apparentes au moyen d'une solution d'eau chaude et de détergent doux pour usage domestique, en utilisant un chiffon propre et non rugueux.

0.2 Nettoyer de façon quotidienne toutes les limailles provenant des percements de fixation.

0.3 Retoucher s’il y a lieu, les égratignures avec de la peinture appropriée.

0.4 Nettoyer le chantier des résidus de métal et des produits non utilisés.

Fin de section